

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-77
Occupation du domaine public
Rue Saint Roch

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la nécessité de régler la circulation, en raison de la livraison et du déchargement de matériel avec une grue pour le magasin Netto

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite dans la rue Saint Roch le jeudi 18 avril 2024 au matin, au niveau du magasin Passion Literie jusqu'au magasin Netto.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par le magasin Netto qui devra maintenir un accès aux services de secours en cas de besoin. Une déviation sera mise en place par la rue Alfred Debussy qui s'effectuera, le temps de la livraison, en double sens.

ARTICLE 3 : Le magasin Netto, la gendarmerie, la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.